DLP 8-7-83202715

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 80 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur Gérant G. VARLET - Commission Paritaire de Presse n° 1700 AD

Bulletin n° 18 - 6 juillet 1983 — EDITION "GRANDES CULTURES"

M A I S

LUTTE CONTRE LA PYRALE DU MAIS

Dans notre secteur la pyrale du maïs est de loin le ravageur le plus nuisible à la culture du maïs. Son aire de répartition géographique ne cesse de croître et dans la Circonscription aucune zone ne peut se prévaloir d'une immunité totale.

Le degré d'infestation de la micro-région l'année précédente et l'observation du nombre de pontes permettent d'évaluer le risque pour une parcelle donnée. Le piégeage sur le terrain et surtout la méthode de calcul tenant compte des températures permettent de préciser la date optimale d'intervention. Cette année la date d'intervention ne correspondra que très rarement avec la sortie des panicules mâles dans le cornet.

Outre de nombreuses spécialités offertes dans le commerce en formulation granulée qui permettent de lutter efficacement contre la chenille à condition d'être appliquées aux dates et doses requises, il est à noter que deux produits sous formulation liquide viennent d'obtenir une autorisation provisoire de vente. Il s'agit du *DECIS à base de deltaméthrine (0,5 l/ha) et du SUMICIDIN 10 à base de fenvalérate (1,5 l/ha).*

Ces deux produits, composés de pyréthrinoïdes de synthèse, offrent l'avantage d'une rémanence d'action suffisante permettant une application précoce à l'aide d'un pulvérisateur classique alors que le maïs mesure seulement 1,20 m ou 1,30 m de hauteur.

De plus nous tenons à préciser que dans tous les essais effectués par le Service de la Protection des Végétaux le DECIS liquide a été testé en traitement précoce (1 m à 1,20 m du maïs) à la dose de 1 litre par hectare.

En attendant les résultats des essais complémentaires entrepris en 1983 et implantés dans la plupart des zones concernées par la Pyrale du maïs nous déconseillons l'utilisation de doses de DECIS liquide inférieures à 0,8 litre par hectare qui risquent d'avoir une persistance insuffisante lorsque l'application se situe au stade 1 m à 1,20 m du maïs.

Ces deux produits, et en particulier DECIS, font encourir le risque d'un développement important d'une espèce de pucerons, Rhopalosiphum padi. De telles pullulations, observées en 1980 dans l'YONNE et parfois en COTE-D'OR au début de la formation des grains (première quinzaine d'août) ont pu affecter gravement le rendement. Le choix d'une variété peu favorable à la multiplication de ces pucerons, comme d'ailleurs le recours à un mélange de ces spécialités avec un aphicide, ne semblent pas constituer une prévention suffisante à l'égard de ce phénomène, phénomène qui n'a pu, jusqu'à ce jour, être parfaitement expliqué. Une intervention de rattrapage contre un développement de pucerons pourra s'avérer délicate à réaliser, non seulement en raison du stade développé de la culture mais aussi de l'évolution "explosive" de telles populations. Seuls pourront être alors utilisés des produits autorisés à la vente pour lutter contre "les pucerons des épis des céréales".

Le Service de la Protection des Végétaux ne saurait donc trop attirer l'attention des utilisateurs de telles spécialités, sur les risques encourus avec ces produits et l'intérêt que présentent, à cet égard, les spécialités en formulation granulée qui n'engendrent pas de tels inconvénients.

P.176

Stade végétatif des maïs :

Semis de la mi-avril (rares) : taille 1 m à 1,20 m - début d'apparition du panicule mâle.

Semis du 1 au 20 mai : 8 à 10 feuilles.

Semis de fin mai - début juin (les plus nombreux) : 6 à 9 feuilles.

Situation phytosanitaire :

Les premières captures significatives en pièges sexuels sont constatées depuis le 20 juin avec une relative généralisation à partir du 25 juin ou du début juillet pour le Chatillonnais.

Les toutes premières pontes sont observées depuis le 1er juillet mais à un niveau faible et correspondent comme d'habitude aux premières sorties d'adultes en cage d'élevage.

Au 6 juillet la proportion de pieds portant une ponte dépasse très rarement 4 %. Aucune ponte n'a été notée en HAUTE-SAONE, DOUBS, TERRITOIRE DE BELFORT et leur nombre est très faible (0 à 1 %), dans l'YONNE et la NIEVRE (sauf pour les Amognes). Dans le Sud de la COTE-D'OR, les Plaines du JURA, la SAONE-ET-LOIRE et les Amognes, des pontes ont été déposées sur 1 à 4 % des pieds sauf dans deux cas (10 % et 24 %).

Les premières éclosions devraient être observées vers le 7 ou 8 juillet.

Les populations de pucerons ont peu évolué depuis la semaine dernière et on constate la présence de nombreux prédateurs.

Préconisations :

Elles peuvent s'infléchir en fonction du comportement du ravageur d'ici le 13 juillet, il semble cependant que la ligne de conduite pourrait être la suivante :

- L'utilisation d'insecticides granulés, qu'il convient de privilégier est envisageable dès lors que le maïs présente 10 à 12 feuilles.

- Cette pratique devrait être la régle pour tous les maïs qui atteindront le stade cornet (et présence du panicule mâle au fond de ce dernier) avant le 17 juillet la protection étant alors dictée par le stade végétatif de la plante.

- Pour les autres cultures une application "anti-pyrale" pourra être prévue entre le 18 et le 24 juillet ; le choix de l'insecticide sera alors lié au développement de la plante. Les informations qui guideront ce choix figureront dans notre prochain bulletin.

B L E

Utilisation du Glyphosate (RONDUP) avant récolte.

Cette utilisation malgré un coût élevé peut rendre des services et peut donc parfois être retenue comme solution de rattrapage.

- En pratique elle ne doit pas être adoptée sur des cultures de blé destinées à la production de semences (risques de malformations).

- Sa mise en oeuvre ne doit pas intervenir sur des blés présentant une humidité supérieure à 25 % en raison du risque de phytotoxicité qu'elle engendrerait sur la culture en place.

POMME DE TERRE

MILDIOU : Les conditions météorologiques restent favorables à la maladie. En présence de temps chaud et orageux avec des averses fréquentes, il est préférable d'utiliser des produits systémiques ou pénétrants :

RENOUVELLEMENT DE LA PROTECTION :

- produits classiques ou pénétrants : si le dernier traitement a été fait il y a environ 10 jours ou s'il y a eu lessivage (pluies supérieures à 20 mm).
- produits à base de métalaxyl : ne pas dépasser 14 jours entre deux applications.

oooooooooo